

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – lundi 31 Août 2015 à 20h30

Absents excusés :

Marie Joëlle Debaty (procuration à Marie Françoise Capelani),

Sandrine Larbiouze (procuration à Jean Marc Dourau),

Jean Jacques Claverie (procuration à Alexandre Larruhat)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Catherine Gosseaume (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 16 Juin 2015 est accepté à l'unanimité.

1-Marché école bourg :

Le projet de construction de la nouvelle cantine a fait l'objet d'un appel d'offre. Le résultat de cette consultation est présenté aux conseillers municipaux. Le total de la facture s'élèvera aux environs de 550 000 € TTC. Le maire précise que les travaux ne commenceront qu'en novembre 2015 en raison des fouilles archéologiques préalables aux travaux diligentées par la DRAC. (Le site est une ancienne nécropole)

Mis au vote, 15 conseillers votent pour, les 4 membres de l'opposition maintiennent leur opposition face au coût prohibitif de ce projet.

2 - Prix cantine-bus :

Lors du dernier conseil municipal la réévaluation du tarif du ticket « bus-cantine » du mercredi avait été oubliée. Il est décidé de porter cette prestation de 5,58 € à 5,65 €.

La proposition est acceptée par 15 voix pour et 4 abstentions.

(Nous formulons les mêmes réserves que pour l'augmentation du prix des repas à la cantine)

3 - Programme travaux ONF :

La Commission Indivise des communes d'Arthez-d'Asson et Asson a validé la proposition de l'Office National de Forêts de procéder au marquage des limites des bois communaux sur une portion de 2 kilomètres. Le coût de cette opération est évalué à 1 100 € à répartir entre les deux communes au prorata des taux de l'indivision. L'unanimité est acquise pour ce point.

4 - Convention pour le contrôle et l'entretien des bornes incendie :

La société SAUR, titulaire du contrat, propose un tarif de 62,50 € unitaire pour le contrôle annuel des bornes incendies. Actuellement la commune compte 34 bornes de ce type qui couvrent une bonne partie des zones urbanisées.

Voté à l'unanimité.

5 - P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), révision :

Notre document d'urbanisme voté en octobre 2007 doit intégrer les décisions du Grenelle de l'Environnement avant le 1 janvier 2017, ainsi que la loi ALUR. Ce travail de mise en conformité avec les directives gouvernementales et d'harmonisation avec les décisions prises par la CCPN (Communauté des Communes du Pays de Nay) en matière d'urbanisme et environnement (SCoT) doit être précédé par une décision de conseil municipal.

Afin de lancer cette opération, les élus approuvent ce point à l'unanimité.

6 - Loyer épicerie pizzeria :

L'ancienne supérette va être transformée en cabinet de kinésithérapie et en pizzeria.

M et Mme Toulet vont lancer l'activité pizza-épicerie. Le maire propose de fixer le loyer mensuel à 310 € pour une surface de 150 m². (Il reste 70 m² pour la kinésithérapeute).

Cette valeur étant légèrement inférieure au loyer précédent de la superette (345 €), Patrick Moura aurait souhaité que cette somme soit ramenée aux alentours de 200 € afin d'aligner le tarif du m² à celui qui existait auparavant. Il estime en outre que cela donnerait un coup de pouce supplémentaire au lancement de cette nouvelle activité.

Les locataires ayant accepté le montant, le conseil municipal valide la proposition du maire. Ce dernier précise que les travaux à entreprendre pour l'aménagement du cabinet de kinésithérapie seront de l'ordre de 40 000 €. En ce qui concerne l'agencement en cours de réalisation sur l'espace de la pizzeria, réalisés par M. Toulet, la facture va se situer aux alentours de 7 000 €.

7 – Emprunt :

Un emprunt de 200 000 € est indispensable pour couvrir les dépenses de 2015. Plusieurs organismes bancaires ont été contactés, au terme de cette consultation la Banque Postale offre les meilleures conditions avec un taux de 1,78% pour une période de 15 ans.

Adopté par 15 voix pour, 4 contre. (Nous avons voté contre l'achat du terrain RIGAL)

8 - Ressources humaines :

Le conseil municipal valide les différentes créations et modifications de postes proposées par le Maire. Ces divers postes sont déjà pourvus.

- Création d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe permanent : temps non complet de 25 heures,

- Création d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe non permanent : temps non complet de 25 heures pour une période de 1 mois, du 1 au 30 septembre 2015,

- Prorogation d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe non permanent : il s'agit de prolonger pour un an un contrat de 25 heures hebdomadaires du 1 septembre 2015 au 31 août 2016,
- Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation de 1ère classe : le contrat de cet agent passe de 32 heures à 35 heures hebdomadaires.

9 - GROUPAMA règlement sinistres :

Suite aux divers sinistres dont la commune a été victime (vols de véhicule et matériels divers, casse, etc.) la compagnie d'assurance a procédé au remboursement des préjudices.

La somme de 12 935 € va être encaissée par la commune. Adopté à l'unanimité

10 - Admission en non-valeur :

Un certain nombre de débiteurs de la commune n'ont pas payé les sommes dues à la collectivité. Il faut alors traiter ces sommes en pertes irrécouvrables.

Le conseil municipal passe la somme de 5 210 € au compte perte sur créances.

Adopté à l'unanimité.

11 - Décisions modificative N°1 :

La décision modificative permet de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires. Ainsi l'achat du terrain RIGAL requiert un ajout de 3 000 € ; sur le compte matériel de bureau il manque 650 € pour l'achat d'un ordinateur ; enfin 2 000 € sont nécessaires pour boucler le réseau pluvial du quartier Labat. Pour respecter le principe d'équilibre budgétaire la somme de 5 650 € est retirée du programme « bâtiments et installations ». Une dernière écriture comptable vient constater la cession du matériel de fauchage pour 1 200 €.

Adopté par 15 voix pour et 4 contre.

Questions diverses :

Le Maire invite les élus à participer à une manifestation organisée par l'AMF (Association des Maires de France) le 19 septembre 2015 à PAU.

Il s'agit de réagir contre la baisse des dotations attribuées aux communes par l'Etat. (DGF)

Georges Guilhamet donne le résultat de l'appel d'offre de la transformation de l'atelier communal en salle culturelle.

Montant total des marchés : 151 000 TTC, somme à laquelle il faut ajouter les frais d'architecte et d'études.

Antoine Cuyaubere annonce que la société Lapedagne va refaire les ralentisseurs de la rue Labat.

Delphine Craspay fait un point rapide sur la rentrée scolaire du mardi 1 septembre 2015. Les activités périscolaires vont reprendre à l'identique. En raison des travaux, la classe de Monsieur Holstein a été déménagée au Presbytère. Les familles ont été informées.

Patrick Moura demande si la municipalité va s'associer à la cérémonie de départ du Père Joseph Ruspil.

Le Maire répond que rien n'est prévu, si ce n'est le prêt des tables pour l'apéritif de dimanche 6 septembre 2015 organisé par le Conseil Paroissial après la messe. Nous déplorons ce manque d'élégance vis à vis de Joseph Ruspil qui chaque fois que la commune a eu besoin, a répondu favorablement (prêts des salles pour les écoles et autre) sans jamais rien demander.

Patrick Moura s'adresse à Antoine Cuyaubère et lui demande si la location de l'appartement à l'école du Bourg à son fils ne vient pas en contradiction avec la Charte de l'Elu qu'il a signée. Visiblement ce logement était disponible et déontologiquement cela ne lui pose pas de problème. Propos confirmés par Martine Bert. Elle informe par ailleurs l'assemblée que l'appartement de l'Ecole du Pont Latapie est également loué.

Nous rappelons alors qu'elle était notre position sur ce point lors de la campagne des Municipales : volonté de ne plus louer les appartements des Ecoles afin de disposer des superficies non négligeables et de les mettre à disposition des enseignants et des élèves, que l'Ecole soit un lieu réservé à l'Education.

Patrick Moura transmet au Maire le cadeau que celui de la commune jumelle de Ploumilliau lui a remis lors du dernier voyage des Assonnais en Bretagne.

Cette poterie réalisée par une artiste locale témoigne de la volonté des Bretons de sceller les relations entre les 2 communes jumelles et de renforcer les liens de coopération et d'amitié entre les habitants respectifs.

Il rappelle la date de la réunion de l'association (vendredi 4 septembre, salle de l'Isarce).

Marc Canton essaiera d'y passer après la réunion où il se doit d'assister à la CCPN et dit sa volonté de poursuivre les échanges.

Séance levée à 22 heures.

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura, Corinne Panatier.